

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 octobre 2020

L'an Deux Mille vingt le 29 octobre à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POCHON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 15

Nombre de Présents :..... 14

Nombre de Votants :..... 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2020

PRESENTS : Mrs. Alain POCHON, Jean-Luc CHENE, Patrick BOURAINE, Mme Pascale LAGARDE, Mrs Philippe MARRONNIER, Michel OGER, Mme Elisabeth REGRENY, Mrs. Serge MASSÉ, Hervé ROCHETEAU, Mmes Marion PEAN-DORRANI, Isabelle GAUQUELIN-CAMPION, M. Xavier de BOISSARD, Mme Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Marc RAYTON.

ABSENTS / EXCUSES : Mme Laura LANCHON-SEEGER qui a donné procuration à Mme Pascale LAGARDE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GAUQUELIN-CAMPION.

Avant d'aborder les points portés à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux personnes lâchement assassinées ces derniers jours : Monsieur Samuel PATY, professeur à Conflans-Sainte-Honorine, ainsi qu'aux trois personnes tuées dans une église à Nice ce jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire évoque le discours du Président ce soir à 20h00 concernant la pandémie COVID 19 et les nouvelles mesures qui seront prises en conséquence.

Monsieur le Maire présente le classement des projets abordés à l'occasion de la réunion de travail du 16 septembre dernier, et à l'issue de laquelle les élus se sont prononcés afin d'établir l'ordre de priorité de ces projets permettant de déterminer ainsi une feuille de route. Monsieur le Maire informe de la tenue très prochaine de réunions de travail par les différentes commissions communales. Il évoque également le sondage en cours au niveau des commerçants du marché.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la mairie a été destinataire d'un courrier de l'URSSAF l'avisant d'un contrôle des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires, le 23 novembre prochain en mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement du club de pétanque pour la subvention versée au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire informe du remplacement de l'antenne relais SFR sur le parking de la Patache et de l'installation d'une antenne FREE sur ce même relais. Il explique également qu'un camion ORANGE TRUCK sera présent sur le parking de la mairie les 12 et 13 novembre prochains pour la présentation de la mise en place de la fibre sur la commune.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la radiation de l'affaire Charpentier et autres par le juge du tribunal judiciaire de La Rochelle. Il explique que cela fait suite à la proposition de l'acquisition amiable par la commune de la partie occupée illégalement à un prix à convenir avec les consorts MERCIER.

Affaires générales

I – Constitution des comités consultatifs

Au préalable, Monsieur le Maire énumère les conseillers municipaux faisant partie des différentes commissions communales.

A – Comité consultatif communal « Défense des côtes »

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie du comité consultatif communal « Défense des côtes » :

- Michel GAUTIER
- Gérard REGRENY
- Louis RODIER
- Philippe PENAUD

B – Comité consultatif communal « Développement de la vie locale »

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie du comité consultatif communal « Développement de la vie locale » :

- Philippe PALVADEAU
- Youri MOSIO
- Laurence REGRENY
- Laetitia GINOLHAC
- Pascal FRIGIERE

C – Comité consultatif communal « Marché »

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie du comité consultatif communal « Marché » :

- Grégory GUINVARCH
- Thierry CHAZAL

D – Comité consultatif communal « Aménagement du Territoire »

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie du comité consultatif communal « Aménagement du territoire » :

- Anne DENIEL
- Camille NOUVELLON
- Jean-Pierre GAUDARD
- Maryse BRUNET-RODIER

E – Comité consultatif communal « Economie »

Sans objet (pas de candidatures).

F – Comité consultatif communal « Service à la population »

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie du comité consultatif communal « Service à la population » :

- Fabrice ALBEAU
- Véronique BRUNETAUD

II – Direction Départementale des Finances Publiques – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire énumère les noms des personnes retenues par la Direction Départementale des Finances Publiques afin de participer aux travaux de cette commission dont il rappelle également la mission :

Commissaires titulaires :

- Loïc BAHUET
- Bernard POULET
- Annie DENIEL
- Annette PENAUD née CAILLAUD
- Sylvain ALLIDIERES

–Claude **POUSSY**

Commissaires suppléants :

- Alain **DARDILLAC**
- Bruno **GEZE**
- Jacques **DUMONT**
- Franck **MOREAU**
- Thierry **CHAZAL**
- Gérard **DAMOLINI**

III – Listes électorales – Commission de contrôle – Désignation d’un membre du conseil municipal et proposition d’un délégué d’administration et d’un délégué du juge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité:

- Désigne Monsieur **Hervé ROCHETEAU**, conseiller municipal, comme membre pour siéger au sein de la commission de contrôle,
- Désigne Monsieur **Philippe PALVADEAU**, délégué d’administration,
- Désigne Monsieur **Alain DARDILLAC**, délégué du juge,
- Charge le Maire du suivi de la présente décision.

IV – Destination Ile de Ré – Désignation d’un représentant de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, désigne Madame **Isabelle GAUQUELIN-CAMPION** pour participer aux sessions de travail du Groupe Qualité de Destination de l’Office de Tourisme Intercommunal.

V – ENEDIS – Désignation de référents tempête

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, désigne Monsieur **Alain POCHON** et Monsieur **Patrick BOURAINE** comme «Référents tempête » pour la commune de LES PORTES-EN-RE.

VI – SDEER 17 – Comité syndical

Monsieur le Maire explique que conformément à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, les syndicats de communes sont dans l’obligation d’informer des affaires du syndicat, tous conseillers municipaux des communes membres.

C’est pourquoi, en application de l’article L5211-40-2 du CGCT, Monsieur le Maire porte à connaissance de l’assemblée délibérante, les éléments suivants dont copie a été transmise aux conseillers municipaux :

- Les statuts du SDEER,
- Les délégations au Président et au Bureau, ainsi que le règlement intérieur, adoptés par le Comité syndical lors de sa réunion du 4 juillet 2014,
- La Charte de l’ élu local,
- Une fiche synthétique sur les instances auprès desquelles le SDEER doit nommer des représentants.

VII – Désignation d’un délégué communal au Syndicat Départemental d’Electrification et d’Equipement Rural (SDEER) – de la Charente-Maritime

Le Conseil Municipal, à l’unanimité désigne Monsieur **Patrick BOURAINE** et Monsieur **Serge MASSÉ**, délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Départemental d’Electrification et d’Equipement Rural de la Charente-Maritime.

VIII – EAU 17 – Rapports annuels

Après avoir pris connaissance de ces rapports et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
approuve les rapports annuels du service d'eau potable et d'assainissement collectif du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour l'année 2019 et tel que présenté.

IX – Convention relative à la pose d'un concentrateur de télé relève sur le toit d'un bâtiment

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède ;
- **Accepte** de l'installation d'un récepteur et d'une antenne réceptrice sur le bâtiment de la salle des Marais de la Prée destinés à la télé-relève des compteurs d'eau ;
- **Approuve** les termes du projet de convention fixant les conditions dans lesquelles le récepteur et son antenne nécessaires à la télé-relève des compteurs seront installés et maintenus par Dolce ô Service, filiale de Suez, sous-traitant de AGUR, tel que présenté ;
- **Dit** qu'il convient d'insérer une clause sur la prise en charge de la consommation de l'émetteur par le gestionnaire du réseau ;
- **Autorise** Monsieur à signer ladite convention sous réserve de la modification à y apporter.

Monsieur le Maire explique qu'il reviendra sur ce point en conseil municipal si le gestionnaire refuse cette prise en charge financière.

Une discussion générale s'engage sur l'accessibilité du compteur au gestionnaire dans le bâtiment.

X – Installation d'un manège pour les fêtes de la Toussaint

L'installation d'un manège, à l'initiative de Monsieur Jean-Marc RAYTON, a suscité de bons retours de la part des administrés et des retombées pour les commerçants. Il est évoqué la possibilité de reconduire cette action pour les vacances de Noël afin d'animer la place de la Liberté.

XI – Zone de mouillages – Actualisation et compléments à apporter à l'étude d'impact environnemental – Réalisation d'une étude de faisabilité

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de lancer une consultation restreinte pour l'actualisation et les compléments à apporter à l'étude d'impact environnemental ainsi que l'autorisation de lancer une consultation restreinte pour la sélection d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation de zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL).

Monsieur Michel OGER insiste sur les 540 mouillages actuels à conserver car ce nombre répond à la réalité des besoins.

Approuvé à l'unanimité.

XII – Restauration de la Chapelle de la Redoute – Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre du plan de sauvegarde du patrimoine – Accord de principe

Monsieur le Maire évoque la nécessité de restaurer la Chapelle de la Redoute. Un état des lieux des travaux a été dressé, il reste désormais à chiffrer ce dossier comprenant également les alentours, le parking ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Accord de principe à l'unanimité pour demander une subvention au Département de la Charente-Maritime au titre du plan de sauvegarde du patrimoine.

XIII – Budget global 2020 de la Commune – Inscription en section d’investissement

Au préalable, Monsieur le Maire explique que la commune avait un contrat avec la société CITEOS pour assurer les illuminations de Noël du village pendant les fêtes de fin d'année. Il explique avoir pris contact avec l'entreprise ELEC EXPO et la méthodologie mise en place pour ce dossier.

Après avoir écouté l’exposé de **Monsieur Philippe MARRONNIER**, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

⇒ **Approuve** la nécessité d’effectuer la dépense énumérée ci-dessus et telle que présentée par **Monsieur Philippe MARRONNIER** ;

Vu l’objet de la dépense,

⇒ **Décide** de procéder comme suit à l’inscription en section d’investissement du budget global 2020 de la Commune, de la dépense à effectuer auprès de l’établissement ci-dessus énuméré :

Opération 7132 « RESEAUX »

• **Article 21538 « Autres réseaux »..... 8 702.64 € TTC**

⇒ **Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.**

XIV – Alpes Maritimes – Appel aux dons

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

D’apporter son aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête Alex ;

De verser un secours financier de 1 000 € par l’intermédiaire de l’Association des Maires de France ;

Dit que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget global 2020 de la commune, à l’article 6713 « secours et dons » ;

Charge Monsieur le Maire du bon suivi de la présente décision.

XV – Loyer du Tennis Club du Bout de l’Ile 2020

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, et après en avoir délibéré :

Approuve la proposition de Monsieur le Maire ;

Dit que pour l’année 2020, le loyer dû par le TCBI s’établit comme suit :

- **23 231 € pour la mise à disposition des courts de tennis,**
- **7 658 € pour le club-house ;**

Charge Monsieur le Maire de la bonne suite de la présente décision.

XVI – Loyer du Club Nautique Portingalais 2020

Le Conseil Municipal, par 14 POUR et 1 ABSTENTION (P. MARRONNIER) et après en avoir délibéré :

- **Approuve** ce qui précède ;

- **Dit** que le loyer annuel dû en 2020 par le Club Nautique des PORTES-en-Ré est de 15 862 € pour la Base Nautique et 4 758 € pour le studio.

- **Charge** Monsieur le Maire de la bonne suite de la présente décision ;

- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.

XVII – Tarif emplacement taxi 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

➤ **décide** que le montant forfaitaire de la redevance due au titre de l’année 2020 et par emplacement, par le ou les titulaires d’un emplacement de taxi sur la Commune de LES PORTES-EN-RE, soit porté à la somme de **193 €**. Cette redevance sera payée dans l’année en cours.

➤ **donne** tout pouvoir au Maire pour l’application de la présente décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

XVIII – SDEER 17 – Dossier EP 286-1051 – Remplacement du mât PR 410 – Route de la Patache

Une discussion s'engage sur la nécessité de procéder au remplacement de ce mât sis route de la Patache dont le montant s'élève à 763,09 € TTC à la charge de la commune.

XIX – ONF – Entretien des accès de plage – Programme des travaux

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de travaux de l'ONF pour l'entretien des accès plages de la commune pour un montant total de 29 540.00 € TTC, financé entièrement par la collectivité ;
- **Dit** que le financement de ces travaux sera imputé sur le budget Ecotaxe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à ce qui précède.

Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION déplore le coût excessif de cette prestation et l'abus de position dominante de l'ONF.

XX – ALSH – Rapport d'activités 2019-2020

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport d'activités de l'ALSH communal « Les Moussaillons du Pertuis » pour l'année 2019 et tel que présenté.

Une discussion générale s'engage sur la nécessité de revoir l'organisation de l'ALSH en concertation avec la commune de Saint-Clément des Baleines afin d'améliorer ce service coûteux pour les deux collectivités en tenant compte des contraintes et des obligations réglementaires.

Madame Marion PEAN-DORRANI quitte la séance à 19h58.

XXI – Recours à un avocat

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de consulter un avocat pour la rédaction d'un règlement dans le cadre de l'organisation de fêtes, cérémonies et mariages sur des terrains loués par des propriétaires privés sur le territoire communal.

Il précise qu'un collectif de riverains dénonçant les nuisances sonores subies à l'occasion de ces fêtes privées a été constitué.

Monsieur Xavier de BOISSARD insiste sur l'activité commerciale générée par la location de ces terrains.

Approuvé à l'unanimité.

Urbanisme

XXII – Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire énumère les différentes demandes de certificats d'urbanisme étudiées lors de la dernière commission d'urbanisme pour les 4 dossiers suivants :

- un préau de stockage pour les services techniques sur le terrain de la Pointe à Chabot, vers terrain de foot : avis favorable,

- le 2^{ème} Parking des Châtaigniers : avis favorable sous réserve de mettre de la pelouse avec séparateurs en pierre,

- un bâtiment pour les ateliers municipaux sur le terrain communal à la Pointe à Chabot pour remplacer les ateliers actuels qui ne seront plus accessibles dès lors que le mur de séparation avec les logements sociaux aura été construit : avis défavorable mais le Président de la Communauté de Communes s'est dit prêt à aider pour faire passer le dossier en préfecture – Monsieur le maire a rendez-vous avec Habitat 17 le 4 novembre pour évoquer ce dossier,

- la couverture de deux courts de tennis à la Filatte : dossier en attente car pour le moment ce cas n'est pas prévu dans le règlement du PLUi.

XXIII – Police Municipale – Régime indemnitaire – IAT 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'allouer pour 2020 une enveloppe globale de 2 350 €.

Questions diverses

- **Madame Elisabeth REGRENY** annonce l'annulation du tir du feu d'artifice prévu samedi 31 octobre en raison de la crise sanitaire.
- **Madame Marie-Françoise PENAUD** évoque les travaux de revêtement du cimetière.
- **Monsieur le Maire** fait part des dates suivantes :
Le 02/11/2020 à 14h00 : Réunion d'urgence afin de mettre en place une action sociale envers les personnes vulnérables suite à l'annonce du reconfinement.
Le 04/11/2020 à 9h15 : Réunion de la commission communale « Aménagement du territoire ».
Le 05/11/2020 à 14h30 : Réunion de la commission communale « Marché ».

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 5 novembre 2020
LE MAIRE,
Alain POCHON.